

N/REF : 18/03/2026 11H36 C:000039 I:00212
V/REF : AC/C42579
V/Email reçu le Mercredi 18/03/2026 a 11H36

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BCH
IMMEUBLE : BS CHALAIS -BCH
42 A 62, BOULEVARD ALBERT 1ER
3-11, AVENUE DU CANADA
35000 RENNES

Rennes, le 30 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-003
LOCALISATION : 62 BOULEVARD ALBERT 1ER - MME SAKOULOU 06 69 24 63 48
LOGEMENT N° 006078, PORTE N°6078, 3° ÉTAGE, TYPE 4
MOTIF : FUIITE SUR RADIATEUR

Donneur d'ordre : M. R. STEPHANT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 30/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : TUYAUX CUIVRE CASSÉ SECTIONNÉ
COUPURE D'EAU
VIDANGE RÉSEAU CHAUFFAGE
FAÇONNAGE ALIMENTATION RADIATEUR EN CUIVRE.
FOURNITURE ET POSE D'UN ROBINET THERMOSTATIQUE
REMISE EN EAU
PURGE
CONTRÔLE DU BON FONCTIONNEMENT
CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 30/03/26 a 14H55 rstephant@aiguillon.com
18/03 APPEL SANS POUVOIR LAISSER DE MESSAGE
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 30/03/26 A 14:55 M. STEPHANT R.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL146-FP.Rob.radiateur thermost.	1	72,04	72,04
1,00	PBL010-Ff Réparation fuite	1	142,02	142,02
TOTAL H.T.				214,06
T.V.A. a 10,00%				21,40
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>235,46</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.